

Mot de la mairesse

Un budget n'est jamais un exercice facile, chez vous comme chez nous. Vous l'avez certainement constaté, plusieurs fournisseurs ont ajusté leurs prix à la hausse. Le comité des finances et l'administration municipale ont jonglé avec les chiffres afin d'être en mesure de vous présenter un budget réfléchi et équilibré, tout en tenant compte du fardeau fiscal des citoyennes et citoyens.

Un exercice financier suscite toujours des interrogations ; quels projets allons-nous prioriser, que mettrons-nous de l'avant cette année, quelles infrastructures doivent être améliorées en premier lieu, quelle ampleur souhaitons-nous donner aux célébrations de notre 250^e anniversaire. Le choix des priorités doit être réalisé de façon adéquate et réfléchi.

Malgré tous ces facteurs et impondérables hors de notre contrôle, nous avons réussi à assurer une saine gestion des finances. Le département des finances de notre municipalité gère le budget de manière stratégique tout en conservant notre vision, soit celle d'une municipalité qui maintient un taux de taxes équilibré tout en répondant de manière réaliste aux demandes de la population.

L'exercice financier 2024 (budget) nous démontre une augmentation d'environ 5 %. Considérant que l'indice des prix à la consommation (IPC) était de 4 % au 31 décembre 2023, nous pouvons être fiers des décisions du conseil municipal afin d'assurer l'adéquation avec le travail acharné de l'administration. C'est pourquoi nous pouvons dire : mission accomplie pour l'exercice 2024.



Mme Josyane Forest
maïresse



Question sur votre compte de taxes

N'hésitez pas à communiquer avec Mme Line Marion au 450-839-3671, poste 7600, pour toute information supplémentaire au sujet de votre compte de taxes municipales.

Taxes scolaires

Votre compte de taxes scolaires est payable au Centre de services scolaire des Samares.

Taux de taxation et répartition

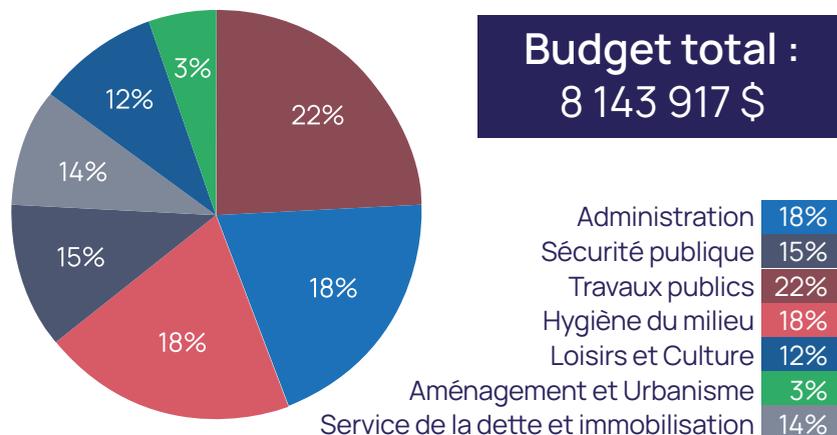
Taxes générales et de services

Foncière – résiduelle	0.725 \$ par 100 \$ d'évaluation
Foncière – non-résidentielle	1.065 \$ par 100 \$ d'évaluation
Ordures – résidentielle	93 \$ par logement
Eau – résidentielle	170 \$ par logement
Égout – résidentielle	225 \$ par logement
Piscine	75 \$ l'unité

Dette ensemble (pour tous)

# Règlement	Description	Service	Taux par 100 \$ d'évaluation
199-2010	Réfection du CCVC	Loisir	0.0030 \$
203-2010	Rue Saint-Jacques	Voirie	0.0096 \$
250-2014	Rues Laurin et Des Mésanges	Voirie	0.0015 \$
273-2015	Stationnement du CCVC	Loisir	0.0015 \$
285-2015	Agrandissement mairie	Administration	0.0030 \$
009-2016	Réfection caserne	Incendie	0.0057 \$
015-2016	Rue Bro	Voirie	0.0020 \$
001-2017	Rue Saint-Joseph	Voirie	0.0032 \$
016-2018	Réfection garage municipal	Administration	0.0043 \$
005-2020	Rues Thériault et Desrochers	Voirie	0.0058 \$
TOTAL :			0.0419 \$

Répartition du budget 2024 par service.



Budget total :
8 143 917 \$

Dette aqueduc (pour ceux desservis par le réseau d'aqueduc)

# Règlement	Description	Service	Coût par logement
210-2010	Puits numéro 5	Aqueduc	2.2324 \$
015-2016	Rue Bro	Aqueduc	6.3817 \$
001-2017	Rue Saint-Joseph	Aqueduc	4.2866 \$
002-2017	Conduite Montée Hamilton	Aqueduc	27.4904 \$
002-2017	Conduite principale	Aqueduc	94.3389 \$

TOTAL : 134.73 \$

Dette égout (pour ceux desservis par le réseau d'égout)

# Règlement	Description	Service	Coût par logement
250-2014	Rues Laurin et Des Mésanges	Égout	10.4722 \$
015-2016	Rue Bro	Égout	3.0477 \$
001-2017	Rue Saint-Joseph	Égout	15.3534 \$
005-2020	Rues Thériault et Desrochers	Égout	3.2679 \$

TOTAL : 32.1412 \$

Dette usine d'épuration (pour ceux desservis par le réseau d'égout)

# Règlement	Description	Service	Taux par 100 \$ d'évaluation
249-2013	Terrain usine d'épuration	Égout	0.0038 \$
288-2015	Réfection usine d'épuration	Égout	0.0255 \$
005-2019	Pompes de recirculation	Égout	0.0074 \$

TOTAL : 0.0367 \$

Dette spécifique à certains secteurs

# Règlement	Description	Service	Coût au mètre
244-2012	Rues Port-Royal et Grand-Pré	Bordures	8.1906 \$
250-2014	Rues Laurin et Des Mésanges	Infrastructures	48.2823 \$
005-2020	Rues Thériault et Desrochers	Infrastructures	45.0296 \$
015-2019	Fossés, rues Laurin et Des Mésanges	Fossés	16.6611 \$

**Soyez informés partout
et par le moyen
qui vous convient!**

**Sélectionnez les méthodes de
communication que vous préférez :**

- Courriel
- Message texte
- Téléphone mobile
- Téléphone fixe

**Choisissez toutes les adresses
civiques pour lesquelles vous désirez
recevoir des informations.**



**Inscrivez-vous sur notre
site Internet en cliquant sur
l'icône ci-dessous.**



Taxes municipales

Perception

Afin de permettre une saine gestion des finances publiques, la Municipalité se doit de percevoir ses taxes et le citoyen se doit de respecter cette obligation. La Municipalité peut prendre les moyens nécessaires pour percevoir les taxes dès que celles-ci sont échues.

Demande de révision

Il est possible de demander une révision de l'évaluation de votre propriété lorsqu'il s'agit de la première année du rôle triennal. L'année 2022 constitue le premier exercice financier du rôle triennal d'évaluation foncière 2022-2023-2024.

Païement

Il est de la responsabilité du citoyen d'acquitter ses versements de taxes au plus tard à la date d'échéance afin d'éviter des frais d'intérêts (15 % par an) ou tout désagrément pouvant résulter du non-paiement.

Aucun avis de rappel

Le Service des finances n'expédie aucun avis de rappel. Un état de compte vous sera expédié après le dernier versement, s'il reste un solde à payer dans votre dossier. Aucun reçu officiel ne sera automatiquement émis. Veuillez conserver la partie supérieure du compte pour vos dossiers. Elle pourrait vous être utile pour votre déclaration de revenus. Si vous désirez recevoir une copie du reçu, vous pouvez en faire la demande.

Païement par le prêteur hypothécaire

Si votre compte de taxes est acquitté par votre prêteur hypothécaire, vous devez vous-même lui transmettre une copie de votre compte de taxes et vous assurer qu'il paye vos taxes conformément aux échéances des versements. La Municipalité n'envoie pas de compte ni de relevé aux prêteurs hypothécaires.

Changement de propriétaire

Si vous vendez une propriété :

Vous pouvez transmettre le compte de taxes au nouveau propriétaire ou au notaire.

Si vous achetez une propriété :

Lors de l'achat, un droit de mutation, aussi appelé taxe de bienvenue, est imposé à l'acquéreur. Ce montant est payable en un seul versement respectant un délai de 30 jours après l'envoi du compte par la Municipalité.

Procurez-vous le compte de taxes auprès du vendeur, du notaire ou de la Municipalité. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le compte de taxes a été acquitté dans les délais prévus.

Modalités de paiement

Plusieurs institutions financières vous permettent de payer votre compte de taxes en ligne. Ainsi, vous évitez les files d'attente, l'utilisation de timbre et de chèque; et vous conservez des traces de vos transactions en étant assurés que votre paiement arrivera à temps.

Délai : peu importe l'institution financière, il peut s'écouler plusieurs jours entre le moment où vous faites un paiement sur Internet et celui où il nous parvient. Veuillez en tenir compte lorsque vous effectuez votre paiement, au risque d'avoir des intérêts ajoutés au solde de votre compte. Le cas échéant, référez-vous auprès de votre institution financière.

Par la poste (Inclure tous les coupons originaux):
Municipalité de Saint-Jacques
16, rue Maréchal, Saint-Jacques (QC) J0K 2R0

Dans la plupart des institutions financières:
Au comptoir de la succursale
Au guichet automatique

Sur le site Internet de votre institution. Le numéro de référence correspond à votre matricule (13 premiers chiffres).

Au comptoir :
En argent, par chèque, carte de débit ou crédit
(Visa ou MasterCard).



Informations relatives à votre compte de taxes 2024



16, rue Maréchal, Saint-Jacques (QC) J0K 2R0
450 839-3671

www.st-jacques.org